



LEGENDE

- ZONE ROUGE** : Zone inconstructible due à un aléa de grande ampleur de chutes de blocs
- ZONE BLEUE** : Zone constructible soumise à des prescriptions où l'aléa est de niveau faible à moyen
- PERIMETRE D'ETUDE DE LA REVISION DU PPR**
- Eb** : Eboulement en masse, de blocs ou de pierres
- F** : Fluage



COMMUNE D'EZE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

14 MAI 2013

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général*
DRM-D 3141

REVISION N°1

Gérard GAVORY

CARTE DE ZONAGE

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE VALANT PORTER A CONNAISSANCE

Echelle : 1/5000

Avril 2013

PPR APPROUVE LE : 23 mai 2003
PRESCRIPTION DE LA REVISION N°1 : 26 décembre 2012
ENQUETE DU : AU
APPROBATION DE LA REVISION N°1 DU PPR :

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAU RISQUES
PÔLE RISQUES

